L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 5 MAI 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

MAGASIN à louer—Coin Royale et Ste-Anne. S'adresser, 73 Ste-Anne.
1mai—7f

DEMANDES.

ON demande des modistes en robes. Celles de premier ordre seulement doivent s'adresser chez Mme Liberman, 13 Baronne.
5 mai 3f—jeudi, sam dim.

ON demande à acheter des vieux meubles (antiques). S'adresser No. 123 rue Bourbon.
24 av—1m

PERDU.

DISPARUE—Du pâturage de Gentilly une jument rouge foncé de moyenne hauteur, avec la queue et la crinière noires, et ayant les quatre pieds ferrés. Elle avait un licou au moment de disparaître. Une récompense libérale sera payée à la personne qui ramènera la jument au No. 488 rue Ste. Anne, chez M. L. BONÉE.
17avril—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,797—Division E.—Attendu que Mme Veuve Catherine Henderson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Henderson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 10 14

Succession de Delia Dullanty, femme décédée de Henry W. Pfoffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,081—Division D—Attendu que Henry W. Pfoffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Delia Pfoffer, sa femme, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 10 14

Succession de John B. Couret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,075—Division C—Attendu que John F. Couret a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Couret, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 10 14

Successions de M. et Mme Manuel Llorens.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,771—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henri Llorens, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 10 14

Succession de Hermann Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,986—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er mai—1 6 10

Succession de Louise Dumertier, veuve de James Flint.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,217—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Cecilia Kennedy, épouse de [illegible] Thompson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 avril—26 30—5 mai

AVIS AUX CREANCIERS

Fairchild & Keller vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,866—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George E. Sears, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 10 14

Succession de William B. Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,069—Division A—Attendu que Mme Mary Graham Wilcox, veuve de William B. Gill, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William B. Gill, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1mai—1 8 13

Emile Permentel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,130—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers en cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 avril—30 mai 1 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile B. Caulfield vs ses créanciers—No 20,892—Division A.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile B. Caulfield soit convoquée et tenue pardevant Geo. G. McLean, notaire en cette paroisse, MARDI le 24me jour de mai 1887, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit; qu'en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Edwards, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député Greffier.
22 avril—3f en 30 jrs

VENTES PAR LE CONSTABLE.

N. O. & N. E. R. R. Co. vs. Jones & Lucas in solido

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 12,477—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues Press et Urquhart, 3me District, le MARDI, 10 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand lot de bois de charpente, d'après un inventaire classé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
29 avril—29—mai 4 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 20,939—Division B—Eugène Foulon vs ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se réunir au bureau de Michel V. Dejan, notaire en cette ville, No 20 rue Carondelet, le 6me jour de juin 1887, à 10 heures A. M. dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que Anatole A. Ker, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
26av—

Emile Larousini vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,284—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Drez, syndic provisoire et syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les créanciers distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4mai—4 8 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph Lyons vs. ses créanciers—No 21,057.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Lyons, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le lundi, 6me jour de juin 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Fred King, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 3 mai 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
4 mai—3f en 30 j

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE E.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 10 MAI 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement
ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ...... de 50,000..		50,000
1 Lot de.... 20,000..		20,000
2 Lots de... 10,000..		20,000
4 Lots de... 5,000..		20,000
20 Lots de... 1,000..		20,000
50 Lots de... 500..		25,000
100 Lots de... 300..		30,000
200 Lots de... 200..		40,000
500 Lots de... 100..		50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaire ou lettre. Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits sont reconnus dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, JEUDI, 5 mai 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 5mai—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius Wile & Co et al. vs. A. J. Jacquet et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,978—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 mai 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Douane, Miro et Tonti, mesurant vingt-sept pieds, un pouce de façade rue de la Douane, sur cent quatorze pieds, entre lignes parallèles, selon un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville.
Acquis par Mlle Clémence Adolphine Jacquet (un des défendeurs en cette affaire), par achat, d'Adolphe Joseph Jacquet, par acte passé par devant Marcel T. Ducros, notaire, le 10 mai 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété de Mlle Clémence Adolphine Jacquet.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 28—mai 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Droits d'occupation de valeur et un lot de comptes à recevoir.

Paul Roussel et Bro. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,497, Division B—En vertu d'un ordre de vente daté 2 mai 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 mai 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
1° Les droits d'occupation du local No 239 rue Decatur, à partir du jour de la vente au 30 septembre 1887.
2° Un lot de comptes à recevoir conformément à une liste enregistrée en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic provisoire dans cet affaire.
4 mai—4 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,781—En vertu d'un ordre de vente daté 27 avril 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Girondel) et Commune, designé par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier, et mesure au pied anglais trente pieds [illegible] pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.
2° Trois certains lots de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baudin, Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles, le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Baudin et Lopez.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 8 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du Peuple vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Cinq lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt six de l'ilet No 12, borné par les rues Tonti, Lafitte, Miro et Craps (anciennement Jackson). Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chaque vingt sept pieds un pouce de face à la rue Craps sur cent cinq pieds deux pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt six mesure vingt sept pieds de face à la rue Miro sur un soixante deux pieds six pouces de profondeur, d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvillier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3, 10, 17, 24, 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. D. Engelmann vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,617—En vertu d'un ordre de vente daté le 26 avril 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un lot de comptes ouverts d'après une liste en liasse en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10 12 14

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs. LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No. 11,449—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, cinquième jour de mai 1887, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
1. L'ilet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville, Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit ilet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur les rues Bienville et Douane, 310 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar landing.
2. L'ilet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, le dit ilet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane, 80 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, 308 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Front, 153 pieds de face à ——— et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.
3 a. L'ilet C, étant un triangle de terre, borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, mesurant 64 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front, 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer, et formant une façade près de l'intersection sur les rues Front et Conti.
3 b. L'ilet D, borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti, sur 330 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer, et 330 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.
4° L'ilet E, borné par les rues Conti, St-Louis, Clay et Front, le dit ilet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St-Louis, 309 pieds 8 pouces et 7 lignes rue Clay, et quant aux deux côtés sur la rue Front, 134 pieds 0 pouce et 5 lignes sur un des côtés et 194 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.
5° Tous les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans, de toute sorte et de toute nature, aux hangars, constructions, bâtisses et améliorations dans les dits ilets A, B, C, D et E ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S. approuvées le 14 août 1869, et dans l'acte notarié passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 18 août 1869, entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le dit droit comprenant:
1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt-cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.
2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et ilets désignés dans les dites ordonnances et les dite contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.
3. Du droit de remettre pleine possession des dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.
6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell, notaire public, et F. B. Fleitas et autres, le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No. 1528, N. S., lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiés par l'ordonnance No. 4492 N. S., incluant le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 1er jour d'avril 1887.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5,12,19,26avril—5mai

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Résidence confortable No. 227 rue Dumaine entre Villeré et Marais, une bâtisse en bois à deux étages.

Succession de James D. Coquet.

No. 12,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 mai 1887, pour le compte de la dite succession.
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, St-Philippe et Villeré, mesurant 32 pieds 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, désigné par la lettre B sur un plan d'Arthur de Armas, voyer, en date du 5 août 1883.
Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, à deux étages, avec galerie de façade, désigné par le numéro municipal 227 rue Dumaine, et ayant au rez-de-chaussée un grand salon double à arche, salle à manger, deux cabinets et grand corridor, et trois chambres et corridor sur le premier étage.
Aussi une cuisine en bois à un étage, ayant 4 chambres, 2 cuves, gaz partout dans la bâtisse principale, une cour dans le centre et une dans le fond, poulailler, allée, lieux d'aisances, etc.
Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un et deux ans de crédit en billets d'acquéreur tiré par lui et à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garanti par privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue, les honoraires d'avocats en cas de procès seront fixés à 5 pour cent sur le montant saisi sera payé par l'acquéreur, la propriété doit être assurée pour le plein montant et jusqu'au paiement final des dits billets et la police transférée au vendeur comme garantie, la prime d'assurance doit être retenue pour le terme non expiré de la police, les taxes de 1887 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication, dix pour cent sur le montant doivent être déposés avec l'encanteur au moment de son adjudication.
Acte de vente pardevant Chas. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mai—3 7 14 21 28—4 juin

Magasin et Maisons de Résidence de Valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

No 221 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

No 223 rue Tremé, entre Ursulines et St Philippe—Une maison double en bois, à un étage.

30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Conand.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,735

Ernest F. Cherbonnier et al.
—VS.—
Camille B. Cherbonnier et al.

No 19,735.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 28 mai 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 mars 1887 et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887 par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne, sur 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, sur 120 pieds 4 pouces du côté opposé.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité convenable pour magasin, une autre bâtisse adjacente avant 3 chambres, cuisine, une troisième bâtisse adjacente avant 8 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc. à chaque propriété. La dite propriété est vendue sujette à un bail à Thos. McMahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.
2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Tremé, Ursulines, St-Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, désignée par le numéro municipal 221 rue Tremé, ayant au rez de chaussée corridor, deux chambres, salle à manger, et cabinet, même distribution au premier étage et une grande chambre et trois cabinets dans la mansarde; galerie de devant à chaque étage, une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises attenant au corps de logis principal avant 4 chambres, cuves, water works, lieux d'aisance, cour en briques, etc., etc.
3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Tremé, St-Philippe, Ursulines et Marais mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, avec quatre chambres, galerie et cabinet dans le corps principal; une cuisine à deux étages avec quatre chambres, water-works, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 223 rue Tremé.
Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1 an, en un crédit de un an et doit être représenté par des billets d'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final avec les clauses usuelles d'assurance non aliénande et honoraire d'avocat seront fixés à raison de 10 pour cent sur le montant saisi et les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

Aussi,

A la même heure et au même endroit ci-dessus désigné, en vertu et conformément au même jugement et deux ordres ci-dessus décrites et pour le compte de la même affaire, il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.
Conditions—Comptant avant transfert.
23avril—23, 30—mai 7, 14, 21, 28.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une magnifique maison.

La grande et élégante résidence désignée comme

LA MAISON FORESTIER,

Sur la rue Esplanade près White, grand terrain élevé et couvert avec un gazon magnifique, jardin ornemental et planté de plusieurs chênes et arbres fruitiers, belle promenade, pavé Schillinger. Ensemble avec une écurie, chambre de jardinier, poulaillers et autres dépendances.

Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de F. Forestier.

No. 14,824—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 7 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mars 1887, il sera vendu à l'encan:
Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Lepage, White, Septième et Washington, mesurant 162 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Esplanade, 253 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et de face à la rue White, 173 pieds 1 ligne dans le fond faisant face à la rue Lepage et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Septième et composée des lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, conformément à un plan de E. Pilié, en date du 26 mars 1851, et annexé à un acte de vente du 20 mai 1881, pardevant E. Grima, notaire.
Les améliorations consistent en une grande et élégante résidence en bois, fortement bâtie, ayant deux étages et mansarde, désignée comme la maison Forestier.
En peinture, confort et distribution, cette propriété n'est, sans nul doute, surpassée par aucune autre en cette ville et ne peut être appréciée que par une inspection personnelle. Le terrain est spécialement attrayant; pavage Schillinger, façade ornementale et entourage splendide en fer; son voisinage est un des plus désirables de la belle Avenue aristocratique.
Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et garanti par hypothèque sur la propriété vendue; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour en forcer le paiement des billets ou une partie, de même garantis par hypothèque. Les bâtisses devront être assurées contre le feu pour une somme pas moindre que le montant des dits billets, et la police transférée au vendeur et aux détenteurs futurs des billets.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol, notaire; dix pour cent comptant au moment de la vente.
2av—2 9 16 23 7 30mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES

—DANS LE—

Premier, le Deuxième, le Troisième, le Quatrième et le Sixième District.

Rue St-Charles, entre Euterpe et Polymnie.

Nos 169 et 171 rue Dryades, entre Poydras et Lafayette.

No 43 rue Villeré, entre Douane et Bienville.

Nos 379 et 381 rue Dauphine, entre Union et Bagatelle.

Nos 502 et 504 rue des Remparts, entre Champs-Elysées et Marigny.

Nos 37 et 39 rue Mandeville, entre Decatur et Chartres.

No 88 rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

No 139 Champs-Elysées, entre Remparts et St-Claude.

No 562 rue Dauphine, entre Washington et Lafayette.

Nos 379 et 381 rue des Remparts, entre St-Antoine et Columbus.

No 103 rue Rousseau, entre Joséphine et Jackson.

No 77 rue Adèle, entre St-Thomas et Rousseau.

No 269 rue Chippewa, entre Joséphine et Jackson.

Coin Marengo et Constance.

Portion de terre faisant face aux rues St-Patrick, St-David et Dufossat.

Ilet de terre borné par les rues St-David, St-Patrick, Marengo et Milan.

Succession de Mme Billgery.

No 4—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1887, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 280, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Euterpe et Polymnie, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles sur 113 pieds 10 pouces de profondeur.
Les améliorations comprennent une petite maison en retraite de la rue, avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.
2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 259, borné par les rues Dryades, Baronne, Poydras et Lafayette, désigné comme lots Nos 28 et 29, mesurant ensemble 54 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 106 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent un solide corps de logis en briques à deux étages, à double corps de logis, avec cuisine en briques à deux étages, connu par les numéros municipaux Nos 169 et 171 rue Dryades, renfermant le principal corps de bâtiment 2 chambres, un corridor et une chambre au-dessus, dans chaque logis, la cuisine a 4 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres en dessus. La maison a un grand vestibule, des corridors, water works, cuves, lieux d'aisance, cour pavée, etc.
Le No 169 rue Dryades comprend en outre un édifice en briques à trois étages joint à la cuisine et renfermant en tout environ 6 chambres. Le tout couvert en ardoises.

DEUXIÈME DISTRICT.

3. Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Villeré, Douane et Robertson, ayant mesure américaine 26 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces du côté de la rue de la Douane et faisant partie de cette portion du lot [illegible] No 3 conformément au plan de Depouilly, architecte, en date du 13 janvier 1836.
Les améliorations comprennent l'édifice en briques à deux étages connu comme le No 43 rue Villeré ayant environ 4 chambres, la cuisine en briques à deux étages jointe à la maison principale avec quatre chambres, lieux d'aisance en haut et en bas, cour pavée, etc.

TROISIÈME DISTRICT.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 378 et désigné comme le lot No 26, borné par les rues Remparts, St-Antoine, Columbus et St-Claude, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds.
Les améliorations comprennent une maison en bois ayant deux corps de logis et deux étages, couverte en ardoises, ayant une chambre et une galerie au rez-de-chaussée et le même au premier à chaque corps de logis, cuisine en bois attenante ayant une chambre et un cabinet, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte les numéros municipaux 379 et 381 rue Remparts.
5. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 323, désigné par le No 2, compris entre les rues Champs-Elysées, Remparts, Marigny et St-Claude, mesurant 30 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur une profondeur de 99 pieds. Les améliorations sont connues par les Nos 137 et 139 rue Champs-Elysées, avant une maison en bois à un étage contenant quatre grandes chambres, écurie, grande cour, deux cuves etc.
6. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 272, désigné comme le No 11, compris entre les rues Remparts, Marigny, Champs-Elysées et Bourgogne, mesurant 26 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 130 pieds.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis et à deux étages, couverte en ardoises, avec trois chambres et trois cabinets au rez-de-chaussée à deux étages, une chambre en haut et [illegible], une allée en commun sur chaque côté. Cette propriété est connue par les Nos municipaux 502 et 504 rue des Remparts.
7° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 11, désigné par les Nos 20 et 21, compris entre les rues Mandeville, Décatur, Espagne et Chartres. Le lot No 20 mesure 25 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 124 pieds, et le lot No 21 mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 129 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avant six chambres, une cuisine à deux étages avec quatre chambres, cour pavée etc.
Ainsi qu'une autre bâtisse en briques à trois étages avec 10 chambres, cuisine avec trois chambres, écurie, cuve, etc., connue par les numéros municipaux 37 et 39 rue Mandeville.
8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, désigné comme lot No 4, compris entre les rues Peters, Espagne, Mandeville et Décatur, mesurant 22 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 127 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue par le No 88 rue Peters.
9. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 165, désigné comme lot No 13, borné par les rues Dauphine, Washington, Lafayette et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur d'à peu près 65 pieds.
Les améliorations sont connues par le numéro municipal 562 rue Dauphine.
10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Union, Bagatelle et Bourgogne, étant le No. 23, mesurant 64 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 128 pieds.
Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 379 et 381 rue Dauphine.

QUATRIÈME DISTRICT.

11° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie de la terre désignée par les lettres A et B dans le carré d'ilet 78 borné par les rues Chippewa, Annonciation, Joséphine et Jackson; le dit terrain mesure 32 pieds 5 lignes de face rue Chippewa, sur une profondeur de 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes, mesure anglaise. Les améliorations comprennent une maison de résidence double, en bois, couverte en ardoises, ayant deux chambres et une cuisine, allée, cabinet d'aisance, etc., de chaque côté. La propriété porte le No 269 de la rue Chippewa.
12° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations quis y trouvent, les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le même district de cette ville désigné par la lettre B, dans le carré d'ilet borné par les rues Adèle, St-André, Rousseau et St-Thomas; et aussi désigné par la lettre B, du carré d'ilet No 41, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 1er juin, 1866, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 5me jour de juin, 1866. Le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue Adèle, 30 pieds 2 lignes de largeur à l'arrière; 60 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la limite le séparant du terrain A; et 61 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur du côté opposé, le plus proche de la rue Rousseau; le tout mesure américaine.
Les améliorations comprennent une maison cottage double en bois, converte en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, aussi une cuisine en bois à deux étages, avec deux chambres, allée, citerne, lieux d'aisance etc., de chaque côté, propriété portant le No 77 de la rue Adèle.
13° La moitié indivise d'un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le même district, désigné par le No 8, dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Fulton. Le dit terrain mesure au pied anglais 31 pieds 6 pouces de façade rue Rousseau sur 83 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dudit terrain et d'autres dressés par A. de Armas, voyer, daté du 22 février 1869 et annexé à un acte de vente de Marie A. May à George Decker, passé pardevant Edouard Gottschalk, notaire.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises, ayant deux chambres et un cabinet, une cuisine qui a deux chambres, citerne, allée, lieux d'aisance, etc., cottage portant le No 103 de la rue Rousseau.

SIXIÈME DISTRICT.

14° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, et comprenant la longitudinale inférieure ou moitié orientale du carré d'ilet borné par les rues Valmont, St. David, St. Patrick et Dufossat, désigné comme carré No 77 et mesurant 53 pieds de façade rue St. Patrick; 37 pieds, 8 pouces et 4 lignes de façade rue St. David sur 305 pieds, 11 pouces de profondeur et de façade rue Dufossat, et 306 pieds de profondeur du côté opposé, côté le plus rapproché de la rue Valmont.
Les améliorations comprennent une petite bâtisse avec 2 chambres et cuisine et aussi une vaste écurie avec 35 stalles, puits etc.
15° Un carré d'ilet dans le Quatorzième District d'Assessement borné par les rues St David, St Patrick, Marengo et Milan.
16° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les terrains Nos 22, 23, 24 dans le carré d'ilet No 205. Les terrains 22 et 23 mesurent chacun 29 pieds de face rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 24 mesure 28 pieds 8 pouces de façade rue Marengo sur une profondeur et façade rue Constance.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, à distance de la rue et ayant quatre chambres, cuisine en bois avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont vendues avec pleine garantie de l'excellence des titres.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs; le reste payable en billets de l'acquéreur à un, deux et trois ans de la date de la vente, avec 8 pour cent par an d'intérêt à partir de cette date, billets garantis par hypothèques et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations sur la propriété devront être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurances transférées au tuteur, et en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement desdits billets, 5 pour cent honoraires d'avocat à ajouter à la somme en litige. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1887. Il fera aussi un dépôt de 10 pour cent sur son enchère au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 avril—16,23,30—mai 7 14 21

RESIDENCE TRÈS AGREABLE

Rue Marais, entre Kerlerec et Columbus,

AVEC UN GRAND TERRAIN.

TROIS GRANDS LOTS VACANTS

Faisant face à la rue Kerlerec, entre Marais et Villeré.

Mme M. Constance Séré, Veuve de L. Séré, et autres contre Frank E. Bernard, subrogé-tuteur, et autres.

POUR UN PARTAGE.

No 20,085—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, conformément à un jugement rendu le 5 avril 1887, signé le 13 avril 1887 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, seront vendues à l'encan les propriétés suivantes, savoir:
1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus, désigné par la lettre A sur un plan esquissé fait par Edgar Pilié, architecte, en date du 25 février 1887. Le dit lot mesure 70 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 117 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles comprenant les dépendances et constructions d'une cuisine et autres dépendances placées en ce moment sur le lot attenant B et qui seront transportées et vendues avec le dit lot A. L'acquéreur du lot A devra les transporter à ses frais dans les 15 jours qui suivront l'exécution de l'acte de vente.
Les améliorations comprennent un vaste cottage avec galerie tout autour de six pieds de largeur, il s'y trouve deux salons avec double arche, salle à manger, 3 grandes chambres à coucher, cabinet, office, ainsi qu'une chambre de bain, 2 citernes, waterworks, lieux d'aisance, etc., grande cour briquetée, jardin devant et sur le côté droit et autres [illegible] dépendances donnant de [illegible] ombrage très agréable [illegible].
2. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue Kerlerec sur une profondeur de 146 pieds 10 pouces et 7 lignes [illegible] côté le plus proche de la rue Marais [illegible] pieds 1 pouce [illegible] de la rue Villeré [illegible] terrain [illegible] pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur sur l'arrière [illegible].
3. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus, désigné par la lettre C [illegible] pieds 2 lignes de façade rue Kerlerec, 151 pieds [illegible] pouces et 6 lignes de profondeur [illegible] terrain B et 155 pieds 4 pouces [illegible] dit plan, et 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur derrière.
4. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet [illegible] Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus, [illegible] dit terrain C et désigné par la lettre D sur [illegible] dit plan, il mesure 30 pieds [illegible] de façade rue Kerlerec, 155 [illegible] pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur [illegible] terrain C, et 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière.
5. Un terrain dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus [illegible] pieds [illegible] pouces de façade rue Kerlerec [illegible] pouces [illegible] lignes sur le côté [illegible] rue Marais [illegible] pieds [illegible] pouces 2 lignes de profondeur [illegible] le fond. Le tout [illegible] plan de sub-division conformément au dit plan d'Edgar Pilié, architecte.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acheteurs, et le reste à un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur divisés en coupons [illegible] portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date et devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, les taxes dues et exigibles de 1887 seront assumées par l'acquéreur en addition du prix de son adjudication, que les acheteurs auront à payer [illegible] Edgar notaire en la Nouvelle-Orléans [illegible] il sera fait conformément des clauses du 5 pour cent d'honoraire d'avocat [illegible] et le transfert de la police [illegible] vendeur et par [illegible].
26avril—26 30—7 14 21 28

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le joli cottage pour résidence No 139 rue Constance,

entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession J. Povey Wilson, décédé.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,503, dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan:
Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No A, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur du 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage en bois, toit en ardoises avec attique, connu sous le numéro 139 rue Constance et ayant un corridor et quelques 9 ou 10 chambres en tout, citerne, hangar, etc.
Le tout conformément à un plan de MM. Williams et Patton, architecte et voyer, lequel plan peut être vu à l'endroit de la vente.
Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payables comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—mai 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence pour famille,

Coin des rues St-Charles et Sud, faisant face à la Place Lafayette.

La "maison Conger" bien connue dans l'affaire de
John Conger et autres vs. W. B. Conger et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Vente en partage à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, en vertu de deux jugements et ordres collectifs de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendus et signés l'un à la date du 28 mars 1887, l'autre à la date du 7 avril 1887, Dossier No 20,540, dans l'affaire de John Conger et autres vs. Wilhelmina B. Conger et autres pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Charles, Church (ci-devant Ste Marie) Sud et Girod, désigné par la lettre "A" et mesurant environ 25 pieds de façade sur chacune des rues Sud et Girod, sur une profondeur et façade rue St-Charles, d'environ 150 pieds, s'étendant de la rue Sud à la rue Girod. Le tout, plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages et demi, couverte en ardoises, formant l'angle des rues St Charles et Girod. La résidence a corridor au premier et second et en tout vingt chambres ou plus dans les diverses dépendances, avec installations à gaz partout, manteaux de cheminées en marbre dans les principales pièces, grande citerne, hydrant, cour carrelée, etc.; le tout en excellent état, et constituant une propriété très désirable pour une nombreuse famille, une résidence aristocratique ou une maison de pension ou bien encore une institution privée ou publique. La propriété peut être visitée si on se munit d'une carte auprès de l'encanteur.
Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité du jour de la vente. Les billets de crédit devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. 10 pour cent comptant à verser au moment de la vente, et l'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 avril—10 17 24—mai 1, 8, 14.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur. Résidences, Cottages, Sites propres pour y construire.

Magasin en briques à 3 étages.

Les maisons de résidence à deux étages en bois—No 126 rue Jackson; Nos 61 et 63 rue Race.

Les cottages doubles—Nos de 56 à 70 rue Sorapuru; Nos 155 et 157 rue Rousseau.

Magasin en briques à trois étages No 97 Passage de la Bourse.

Un site de choix convenable pour qu'on y bâtisse, No 128 rue Jackson.

Toutes de bonnes propriétés rapportant de l'argent.

Succession de Anna Maria Martin, décédée.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de plusieurs ordres et d'un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le premier, un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division "C", daté du 17 avril 1887, dans l'affaire de la succession de Anna Maria Martin, Dossier No 18,660, le second, un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Division "D", daté du 11 avril 1887, dans l'affaire de la succession de Mary Martin, épouse défunte de Louis M. Gittigan et de Louis McGittigan, Dossier No 19,886, et le troisième, un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division "A", rendus le 12 avril 1887 et signés le 16 avril 1887, Dossier No 20,557 dans l'affaire d'Elizabeth Martin, épouse défunte, etc., vs. Mme E. Kertz, épouse, etc., pour un partage, à l'enchère publique il sera vendu:

QUATRIÈME DISTRICT.

La maison de résidence en bois à deux étages, No 126 rue Jackson.

1° Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Philippe, Laurel et Annonciation, désigné par le No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et faisant face à l'arrière à une allée de 9 pieds 10 pouces et 3 lignes de largeur, commune à cette propriété, la dite allée traversant le carré de la rue Laurel à la rue Annonciation.
Les améliorations comprennent une maison de résidence avec mansarde à deux étages en bois, couverte en ardoises, portant le No 126 de la rue Jackson avant maison de dépendance à deux étages et avant corridor au-dessus et au-dessous, salons doubles, office, etc., et quelque sept ou huit autres chambres en tout, galeries, chambre à charbon, auvent pour y garder du bois, lieux d'aisance et véranda sur la devanture. La maison est à distance de la rue. Il y a jardin devant, derrière sur un côté, allées pavées en asphalt dans le moment devant et elle est adjacente à la belle résidence de F. P. Martinez, elle est louée $40 par mois et en vaut $50.

No 128 rue Jackson, un terrain charmant pour bâtir.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré, et est adjacent à celui précédemment décrit, il est désigné par le No 5 et mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et fait face à l'arrière à la rue Commune. Il y a une allée en commun avec la propriété voisine.
C'est un excellent terrain pour y bâtir. Il y a des magnolias et autres arbres devant et derrière, jardin sur le côté, 2 poulaillers élevés sur l'arrière terrain et est dans ce moment pavé en asphalt devant.

Coin des rues Sorapuru et Fulton.

3. Un morceau de terre, 12 terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet No 3 ou 26, borné par les rues Sorapuru, Premier, St Thomas ou Fulton et [illegible], désigné par la lettre B et mesurant 51 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Fulton sur une profondeur et façade rue Sorapuru de 120 pieds sur une largeur à l'arrière [illegible] de la rue Rousseau de 90 pieds 9 pouces et 3 lignes et 120 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne ou périmètre de côté près la rue Premier, le tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en quatre cottages doubles en bois couverts en ardoises connus sous les Nos de 56 à 70 rue Sorapuru, [illegible] un revenu d'environ $70 par mois, valant $90.

No 157 Rue Rousseau.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] district de cette ville, carré No 37, borné par les rues Rousseau, Fulton, Sorapuru et [illegible], désigné sous le No 37 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises portant le No 155 et le No 157 de la rue Rousseau avec bâtisse de derrière à deux étages ayant quatre chambres de chaque côté, galerie, citerne, ayant lieux d'aisance et se loue $17 par mois.

No 155 rue Rousseau.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré et adjacent au terrain précédemment décrit désigné par le No 76 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau sur une profondeur de 100 pieds entre parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises portant le No 155 de la rue Rousseau et est construit comme la propriété précédemment décrite, sur le terrain adjacent No 77. Elle devrait se louer $18 et pourrait en donner $24. Avec ce terrain il sera vendu un morceau de terre sur l'arrière de ce terrain ayant 114 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade sur la limite inférieure du terrain No 76, 76 pieds 4 pouces et 6 lignes sur un côté, le terrain No 115, et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 115, et 82 pieds 20 pouces à la partie 4 lignes sur la ligne qui le sépare du premier terrain du terrain No 114 tout ayant une profondeur totale pour le terrain No 76 de 139 pieds 4 pouces et 6 lignes entre parallèles.

PREMIER DISTRICT.

Nos. 61 et 63 rue Race.

6° Un certain portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Euterpe et [illegible], mesurant 11 pieds 10 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes.
Les améliorations consistent en deux maisons en bois à deux étages à deux corps de logis, couvertes en ardoises connues comme les Nos 61 et 63 rue Race et contenant huit chambres en plus par maison, quatre au-dessus et quatre au-dessous, de grandes vérandas avec citerne, hangars, etc. Louées $27 par mois, valant $[illegible]. Ces deux maisons seront vendues séparément.

DEUXIÈME DISTRICT.

No 97 Passage de la Bourse.

7. Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, et les rues Royale, Bienville et Conti, désignée comme Nos 14 et 15, et mesurant 26 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 8 pouces d'un côté et [illegible] de l'autre, plus ou moins, sur la ligne opposée, ce qu'il portion de terre formant le lot No 15 et moitié du lot No 14 conformément au plan.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises connue comme le No 97 Passage de la Bourse avec balcon sur la façade, elle a deux bureaux au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1er et 2 chambres au 2e avec bureau [illegible] d'aisance, etc. Les bureaux sont occupés par M. P. Le Sassier et autres, les résidences sont au-dessus. Le loyer est de $15 à $20 par mois. Le mesurage ci-dessus est calculé au pied amér. et un peu plus ou un peu moins, conformément aux plans que l'on peut voir au bureau de l'encanteur. On peut aussi examiner la maison en se munissant d'une carte de l'encanteur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses de garantie ordinaires. Les billets seront divisés en coupons au gré des parties intéressées. Il sera payé comptant sur les lieux 10 pour cent, et les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes de 1887.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 avril—17 21 24 avril 1 8 15 21mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour un Partage.

Propriété commerciale élégante, Bâtisses en briques doubles, à trois étages,

Formant le coin sud-ouest des rues Gravier et Baronne,

Occupées par L. Christ & Cie, Knoop, Frerichs & Cie, E. B. Musgrove et autres, et rapportant $4200 par an, avec un splendide rez-de-chaussée vacant valant $1000 par an.

Succession de Adolph Frerichs, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 11 avril 1887 et signé le 15me jour d'avril 1887, dossier No 20,742 dans l'affaire de Edward Eisenhauer, avocat de facto des tuteurs des mineurs Frerichs vs. Mme Vve Adolph Frerichs et als, pour un partage à un long crédit, et un bas taux d'intérêt, il sera vendu à l'encan:
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Gravier et Union, mesurant 45 pieds, 6 pouces de face à la rue Baronne, 78 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Gravier, 86 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue l'Union, sur une largeur dans le fond, près de la rue Dryades de 44 pieds, 9 pouces plus ou moins, mesure américaine.
Les améliorations comprennent une bâtisse double moderne, solidement construite à trois étages avec toit en ardoises, rue Baronne 62, bâtie d'une façon spéciale pour le confort, pour bureaux de factorie, large vestibule au centre, parquet en tuiles, plafonds élevés, de **grands bureaux confortables**, bien aérés et bien clairs, avec de magnifiques voûtes à l'épreuve du feu dans chaque bureau aux premiers et second étages des réservoirs élevés en fer, lavoirs, cours, lieux d'aisance etc. de chaque côté, installations de gaz partout; le tout en parfait ordre et condition, partiellement occupés en ce moment, et rapportent $4,200 par an avec bail avec un rez-de-chaussée vacant, valant $1000 par an, donnant la perspective d'un loyer de $5,200 par an.
Cette magnifique propriété est diagonalement en face de l'élégant bloc de "Lehman, Stern & Cie., un ilet de la Bourse au Coton, et sa location restant toujours centrale et désirable commandera toujours des locataires de première classe avec loyers rémunératifs et est un excellent versement pour des capitalistes ou autres.
Termes et Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit du jour de la vente, avec billets et coupons à la convenance des parties intéressées et portant 6 pour cent intérêt par an, de la date jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses de garanties usuelles, incluant une hypothèque spéciale avec lien de vendeur, transfert de polices d'assurance et 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procès sur un ou tous les billets ou coupons quelconques de crédit. L'acquéreur assumera en outre de son enchère les taxes de 1887 **du jour de la vente**, un dépôt comptant de 10 pour cent sera payé sur les lieux.
Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
17avril—17,24—1,8,15,21 mai.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Finn, décédé.

BATISSE DOUBLE EN BOIS,
No 309 rue Lafayette;
BATISSES,
Encoignure des rues Bienville et Rendon,
A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté le 22me jour du mois d'avril 1887, dossier No 20,516, pour le compte de la succession de Lawrence Finn, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu

Maison double de résidence.

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Howard et Freret, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette à peu près la même largeur sur le fond sur une profondeur de 106 pieds 9 pouces sur la ligne du côté de la rue Howard, et environ 106 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Freret, le tout plus ou moins, et designé comme le lot No 4.
Les améliorations comprennent une maison double de résidence en bois ayant trois chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., portant le No 309 de la rue Lafayette.

Coin des rues Bienville et Rendon.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Rendon et l'avenue Hagan, designé par le No 9, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent quelques vieilles bâtisses en bois, écuries, hangars, citernes etc.
Termes et conditions—Comptant sur le transfert des titres. 20 pour cent devant être payés comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes pour l'année 1887.
Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—mai 1 8 15 22 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence double, No. 366 rue Broad près Esplanade et des Fair Grounds

Succession de David Teelers, décédé.

Par ordre de cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 13 avril 1887, Dossier No 20,479, pour le compte de la succession de David Teelers décédé à l'enchère publique il sera vendu:
UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Broad, White, Ashby et d'Atemie, mesurant 27 pieds de façade rue Broad sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une bâtisse double avec 2 chambres plâtrées de chaque côté, auvent, citerne, etc., et donne un revenu de $6 par mois. La propriété porte le No. 366 rue Broad, et n'est qu'à quelques carrés des Fair Grounds et des chars des rues Esplanade et Dumaine.
Conditions—En passant titres, 10 pour cent payables comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1887 accepté.
L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 avril—17 21—mai 1 8 15 21

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième district, sur la rue Burthe entre Madison et Dublin. Succession de Jacob Baltz et Magdalene Mitchell, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,521 à l'encan—

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et date du 20 avril 1887, Dossier No 20,521, pour le compte de la succession, sera vendu—
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Madison, Burthe, Dublin et [illegible] mesurant 50 pieds de face sur la rue Burthe sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du [illegible] avril 1887.
Les améliorations comprennent une maison cottage.
Conditions—Comptant, 10 pour cent sur les lieux.
Actes de vente pardevant E. H. Dowling, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes de 1887.
4 mai—4 14 21 28—4 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Effets mobiliers.

Succession de Barthélemy Lalapie.

Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans—Dossier No [illegible]

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet—Le [illegible] 12 mai 1887, à 10 1-2 A. M., au domicile des rues Prieur et Orléans, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du [illegible] avril 1887, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu à l'encan [illegible] les meubles de maison, effets mobiliers [illegible] conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la Cour [illegible].
Conditions—Comptant avant livraison.
1er mai—1 & 12 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième district, sur la rue Liberté, entre Prenice et Seconde.

Succession de Elizabeth Jones

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 9,906

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, entre les rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 15 avril 1887, Dossier No 9,906 pour le compte de la succession de Elizabeth Jones, il sera vendu.
1° Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St David, Liberté, Prenice et Seconde, désigné comme lot No 12 sur un plan dressé par P. T. Nicholas, voyer et mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Liberté sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, conformément au certain plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date d'avril 1887.
Les améliorations comprennent une maison cottage.

—Aussi—

A la même heure et emplacement pour le compte de la dite succession, il sera vendu un lot de meubles de maison, etc., conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.
Conditions—Comptant. Dix pour cent sur les lieux pour les effets.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
17 avril—17 30—mai 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District,

Rue Mandeville, entre Claiborne et Robertson.

Succession de Catherine Louisa Salzer, épouse de Lorenzo Dow Page.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 20,152

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 mars 1887, dossier No 20,152 pour le compte de la succession de Catherine Louisa Salzer, veuve Lorenzo Dow Page, à l'encan il sera vendu—
1° Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Claiborne, Robertson et Espagne, mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois ayant quatre chambres, et autres bâtisses etc.
2° Un lot de terre de valeur situé dans les mêmes district et ilet, et touchant la propriété ci dessus décrite, mesurant 35 pieds de face rue Mandeville, sur une profondeur et façade à la rue Claiborne de 118 pieds, et forme l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne. C'est un terrain nu.
Les propriétés ci-dessus sont, plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan fait par E. Surgi, voyer, en date du 7 mars 1887.
Conditions—Comptant, 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Félix Boutmay, notaire, aux frais des acquéreurs, et incluant les taxes de 1887.
3 avril—3 9 16 23 30, mai 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henderson Carter et Mary Jane Jones son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19,848.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 22 avril 1887 Dossier No 19,848 pour le compte de la succession ci dessus, il sera vendu—
Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Cadiz, Jena, Dryades et Bacchus, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers en date du — avril 1887. Les améliorations comprennent une maison cottage.
Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, incluant les taxes de 1887.
24 avril—24, mai 3, 10, 17, 28.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété suburbaine convenable pour ceux qui aiment la ville et la campagne.

"La maison d'habitation Danneel",

Avenue St-Charles, 1,481, à l'angle de la rue Octavie, un ilet au-delà de l'Avenue Peters.

Terrain magnifique 140x531 pieds à la hauteur de Rickerville, élévation naturelle très grande, à 3 pieds au-dessus du trottoir, admirablement bien cultivé et embelli par une belle forêt, beaux ombrages, arbres fruitiers, plantes rares, arbustes, aquarium, endroits rocheux, bassins artificiels, écuries, remises, poulailler et autres dépendances, le tout en excellent état. La maison de résidence est presque neuve, elle est de construction moderne.

Dans l'affaire de Otto Danneel vs. Henri Danneel et autres.

Vente en partage.

A des conditions acceptables, à l'enchère publique.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 4 juin 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à trois jugements et ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, un rendu le 20 avril 1887 et signé le 27 avril 1887 et deux autres rendus et signés le 3 mai 1887, dans l'affaire de Otto Danneel vs. H. Danneel et als, Dossier No 20,305, pour faire un partage, à l'encan il sera vendu—
1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, étant la moitié inférieure de l'ilet No 57, borné par les rues St Denis, Octavia et Joseph et l'Avenue St Charles, se composant de 16 grands lots de terre, désignés par les lettres A et B et mesurant ensemble 140 pieds 1 pouce de face à l'Avenue St Charles sur une profondeur du côté le plus près de la rue Joseph de 494 pieds 7 pouces et 5 lignes et sur une profondeur et face à la rue Octavia de 531 pieds 9 pouces et une largeur de 135 pieds dans le fond et face à la rue St Denis, le tout plus ou moins au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante résidence en bois récemment remodelée à deux étages et demi, couverte en ardoises, avec une bâtisse dans le fond à deux étages, couverte en ardoises avec accommodation et une façade d'une belle apparence, retirée d'à peu près 100 pieds de la façade de l'avenue et ayant le salon, couverts au travers ou centre, salon chaque des premier et second étages. Un très beau et bien salon à arche, bibliothèque, salle à manger et six grandes chambres à coucher, chambre de bain, et [illegible] avec de très convenables [illegible] cheminée en marbre et avec [illegible] de gaz dans toute la maison [illegible]. La bâtisse dans le fond a une cuisine, office, [illegible] 3 chambres de domestiques, [illegible] confortables et commodes [illegible] tabatières pour poules et [illegible] hangars [illegible] et autres dépendances.
Le terrain est admirablement bien tracé et planté d'arbrisseaux, cottage simple de besoins des endroits rocheux, des ponts de vue variés au jardin [illegible] propriété suburbaine [illegible] située [illegible] pour l'apprécier convenablement [illegible] voir. Pour cela on devra se munir d'une autorisation écrite de l'encanteur.
Le tout conformément à un plan de MM. Williams & Patton, architectes et voyers qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à raison de 7 pour cent et toutes les clauses usuelles de garantie y compris hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police et la partie de son adjudication, un dépôt de 10 pour cent sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en addition de son enchère et les billets au crédit seront divisés en coupons au gré des parties intéressées.
Actes de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 mai—4 8 15 22 29—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Maison en bois rue Water entre Amelia et Peniston.

Succession de John Helmes, décédé.

A l'enchère publique, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 mai 1887, dossier 20,467, pour le compte de la succession de John Helmes, décédé, à l'encan il sera vendu.
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Water, Peniston, Tchoupitoulas et Amelia, et désigné par le No. 15 et mesurant 30 pieds 2 pouces de façade rue Water sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 4 lignes du côté du terrain No 14, et 76 pieds 6 pouces et 6 lignes du côté du terrain No 16, le tout plus ou moins au pied américain d'après un plan visible au lieu de la vente.
Les améliorations comprennent une maison en bois élevée ayant 4 ou 5 chambres, auvent, hangar, citerne, etc.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1887.
L'acte de vente pardevant George C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.
4ma—4 a 15 22 29—4juin

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE

Un cottage élevé et grands terrains.

No 335 rue Chestnut, entre l'Avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Succession de Henry F. Requier.

No. 20,459—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1887 et d'un ordre subséquent rendu et signé en date 3 mai 1887, il sera vendu la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un cottage en bois à un étage avec mansarde, No 335 rue Chestnut dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Delachaise, Camp et l'Avenue de la Louisiane, le terrain est composé du tout des trois lots Nos 17, 18 et 19 et a 24 pieds de face du lot No 16 mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Chestnut, 129 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse est très élevée et a une grande galerie devant et large corridor dans le centre et le terrain avec jardin. Cette propriété était la résidence de J. B. Woods et est près de ce de MM. Miller et Rice, et peut être visitée avec une carte.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le paiement différé sera en versements égaux représentés par deux billets à deux et trois ans faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables à un et deux ans respectivement à partir du jour de la vente et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. L'acquéreur s'engageant à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets ou une partie devra assurer la propriété et transférer la police d'assurance aux porteurs des dits billets, l'intérêt et les honoraires d'avocat et l'exécution de toutes les obligations de l'acheteur seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis par l'encanteur au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.
4 mai—4,7,14,21,28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence et magasin double au coin nord-est des rues Carondelet et Huitième.

Vente de crédit à l'encan.

Succession de John Canty.

No 20,766—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 26 avril 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—
Le magasin double à un étage en bois avec maison de résidence dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Septième et Huitième. La terre comprend tout le terrain No 9 et une partie du terrain contigu No 10. Il mesure 57 pieds 3 pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur et façade rue Carondelet de 114 pieds 4 pouces, et du côté le plus proche de la rue St Charles, il a une première profondeur de la rue Huitième, de 81 pieds 4 pouces de là il s'étend à angles droits vers la rue St Charles, et mesure 22 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle avec la rue Huitième, de là il a une quatrième profondeur de 33 pieds jusqu'à sa ligne inférieure qui a une largeur de 60 pieds. Le terrain forme le coin des rues Carondelet et Huitième.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues en 1887 et faisant dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., aux frais de l'acquéreur.
27 av—7 mai—7,14,21,28.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Cain, née Grant.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 20,491.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville—JEUDI, 2 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, daté le 27 avril 1887, il sera vendu la propriété décrite et après appartenant à la dite succession, à savoir:
Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville du côté nord de la rue St-Claude, entre l'avenue Washington et la rue Musique, mesurant 38 pieds [illegible] de pouce de face à la rue St-Claude sur 1[illegible] pieds de profondeur, entre lignes parallèles plus ou moins.
Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 et au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant d'adjudication.
Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5mai—5 7 14 21 2e juin 2

L'Abeille de [illegible]

VA[illegible]

COMPAG[illegible]

CHEMIN[illegible]

LOUISVILLE[illegible]

TEXAS[illegible]

FEUI[illegible]

No 34

CHAPE[illegible]

PIERRE [illegible]